

L'armée française dans le piège rwandais

Hervé Gattegno

Le Monde, 22 septembre 1994, page 3

La situation au Rwanda et l'aide militaire de la France à l'ancien régime

Les armoires étaient ouvertes, les registres attendaient de l'être. Kigali venait de changer de mains. Désertée par les Occidentaux depuis la mi-avril, abandonnée par les Forces armées rwandaises (FAR), tombée sous le pouvoir du FPR, la capitale du Rwanda conservait une large part de ses mystères. C'est là qu'au mois de juillet, dans les bureaux encombrés du ministère de la défense, capharnaüm à l'image du chaos rwandais, une équipe de journalistes a accédé sans encombre, à une série de documents, à l'en-tête de Paris ou de Kigali, portant la signature de représentants des gouvernements français ou rwandais, marqués par des tampons « *secrets* » ou « *confidentiel* », et qui permettent de reconstituer, avec plus de précision qu'auparavant, les étapes de vingt ans de coopération militaire entre les deux pays.

L'existence d'une « *assistance* » de l'armée française à son homologue rwandaise n'a certes rien de secret. Depuis l'attentat qui a coûté la vie au président Juvénal Habyarimana, le 6 avril, et les massacres qui ont suivi, chacun sait que la France a, des années durant, prêté main-forte au pouvoir hutu, lui fournissant troupes et matériels. Mais les voix officielles s'en sont

tenues, jusqu'ici, à l'évocation d'un simple « *soutien logistique* » excluant toute participation de soldats français à des combats contre le FPR, lorsque celui-ci tenta, dès 1990, de renverser le pouvoir en place à Kigali. Toutefois *Le Monde* écrivit, à plusieurs reprises, qu'au Rwanda, l'armée française se trouva parfois « *en première ligne* » entre 1990 et 1993, jusqu'à tirer « *des coups de canons à la place des FAR contre des éléments du FPR* » (*Le Monde* des 23 juin et 7 juillet).

Télex confidentiel pour des missiles antichars

Les extraits des archives de Kigali qui devaient être diffusés mercredi soir 21 septembre, sur France 3 au cours de l'émission « *La marche du siècle* », consacrée au « *génocide rwandais* », dévoilent avec une précision et une constance toutes militaires la réalité d'une coopération qui, pour être officielle, n'en a pas moins connu de fort discrètes applications. Ils peuvent aussi fournir, à en lire le détail, un commencement d'explication aux embarras de Paris, perceptibles dès les premières heures de la guerre civile rwandaise, après l'effondrement d'un régime dont apparaissaient au grand jour les inadmissibles dérives.

Inaugurée durant le mandat de Va-

léry Giscard d'Estaing, la coopération militaire franco-rwandaise est à l'origine organisée par un « *accord particulier d'assistance militaire* » signé le 18 juillet 1975 à Kigali par le chargé d'affaires français, Pierre Delabre, et le ministre des affaires étrangères rwandais, Aloys Nsekalije, et jamais publié au *Journal Officiel*. « *Le Gouvernement de la République française, stipulait l'accord, met à la disposition du Gouvernement de la République rwandaise les personnels militaires français dont le concours lui est nécessaire pour l'organisation et l'instruction de la Gendarmerie rwandaise* ».

Il était en outre prévu que, si le Rwanda pouvait obtenir de la France « *la fourniture de matériels militaires à titre gratuit ou onéreux* », les soldats français ne pouvaient *en aucun cas être associés à la préparation et à l'exécution d'opérations de guerre, de maintien ou de rétablissement de l'ordre ou de la légalité* ». Réserves d'usage que les réalités ont balayées par la suite, jusqu'à ce que les deux pays signent le 26 août 1992, un « *avenant* » aux accords de 1975. Paraphé par l'ambassadeur français Georges Martres et le ministre rwandais Boniface Ngulinzira, il fait de « *l'armée rwandaise* » et non plus de la seule gendarmerie la bénéficiaire de l'aide française.

Dans l'intervalle, donc, Paris a fourni à Kigali d'abondants équipements. Proche de 4 millions de francs par an jusqu'au début des années 90, l'aide militaire française a en fait progressé jusqu'à 7 ou 8 millions par an en 1991, puis 14 millions en 1992 (*le Monde* du 22 juin). S'y ajoutait une aide plus discrète, sinon clandestine, qui a permis la livraison – à compter de 1990 – d'au moins 20 millions de francs de matériels par an : au-

tomitrailleuses légères, pièces d'artillerie de campagne, hélicoptères Alouette ou Gazelle, avions Guerrier ou Noratlas, etc. Dans le même temps, la présence militaires française au Rwanda est montée jusqu'à 150 coopérants ou conseillers (*le Monde* du 23 juin).

Mais les documents retrouvés à Kigali démontrent qu'en outre plusieurs dizaines de missiles antichars Milan furent vendus au pouvoir rwandais. La commande en fut passée par le président Habyarimana : dans un télex confidentiel, celui-ci demandait, le 20 mars 1987, à la Mission d'assistance militaire à Kigali « *d'intervenir auprès des autorités compétentes de [son] pays pour l'acquisition du système d'armes antichar Milan* ». Décrivant le matériel souhaité le général Habyarimana concluait en espérant que sa demande « *fasse l'objet d'un examen attentif et bienveillant comme à l'accoutumée* ».

D'autres documents attestent que de semblables armements avaient été livrés depuis 1985. Fournie par la société française Euromissile aux autorités rwandaises, une « *estimation budgétaire* » en fixait le prix : 4 702 400 deutschemarks, à verser sous forme de billets à ordre semestriels échelonnés sur cinq ans au taux d'intérêt fixe de 9 %. Dans une note datée du 7 septembre 1989, le lieutenant-colonel Galinié, chef de la Mission d'assistance militaire à Kigali, priait le ministre de la défense rwandais de lui faire part de ses desiderata et ajoutait : « *Vous voudrez bien, en particulier, me faire connaître si vous souhaitez que soit livrée la troisième tranche de matériel Milan prévue initialement* ».

Lorsque, en octobre 1990, les rebelles du FPR, soutenus par l'Ouganda, pénétrèrent dans le nord du pays, l'urgence se fait sentir. Le 10 octobre,

le cabinet du général Habyarimana suggère par écrit au ministre de la défense « *d'intervenir auprès de la coopération française* » afin que soient livrés « *dans les meilleurs délais* » six postes de tir et cent missiles supplémentaires. « *Le temps de fabrication et de livraison étant un facteur contraignant, écrivent les services présidentiels, il y a lieu de demander à ce que cette quantité soit prélevée dans les unités utilisatrices, françaises ou autres, quitte à les restituer dès que la commande établie normalement est honorée* ». Les spécialistes militaires assurent au demeurant que les premières livraisons ont été inutiles, lesdits missiles n'ayant jamais été utilisés ...

Des Français auprès de la garde présidentielle

La « guerre d'octobre » achevée, l'assaut du FPR provisoirement repoussé, Kigali remerciera chaudement son puissant allié pour son aide effective. Officiellement, l'envoi de quelques 450 parachutistes de l'opération « *Norôit* » était uniquement destiné à la protection des ressortissants français au Rwanda, puisque les accords de 1975 n'en autorisaient pas d'avantage. En réalité, les « paras » ont pris une part active aux combats, en dépit des dénégations officielles. Ainsi une « *note d'appréciation de l'assistance militaire française* » datée du 17 novembre 1990 rend-elle hommage aux soldats venus de France « *dont le courage a été précieux dans les combats* ».

Leur présence s'est même révélée cruciale au point que, le 24 novembre 1990, le ministère rwandais des affaires étrangères, par une dépêche secrète transmise à l'ambassade de France à Kigali, demande à la France le main-

tien en place d'une série d'officiers nommément cités, et insiste sur la nécessité d'une aide supplémentaire « *dans la restructuration de ses unités* ». Leur rôle sur le terrain motivera un an plus tard, le 1^{er} octobre 1991 une proposition du chef de la Mission d'assistance militaire française, le colonel Cussac, au gouvernement rwandais, visant à faire décorer vingt et un soldats français, issus des 3^{ème}, 6^{ème}, 8^{ème} régiments parachutistes d'infanterie de marine (RPIMA), ce dernier corps ayant « *en particulier réalisé l'intervention de Ruhengeri les 23 et 24 janvier 1991* ».

L'année suivante, l'aide française est encore accrue, en moyens et en hommes. Le 2 juin 1992, le ministère de la coopération informe Kigali du détachement de « *quatre spécialistes de la gendarmerie française* » formant une « *section de recherche judiciaire* » destinée à combattre le « *terrorisme* ». Un courrier du 18 septembre 1992, adressé par la Mission d'assistance militaire à Kigali au ministre de la défense rwandais, atteste, lui, de la présence de militaires français auprès du bataillon de la garde présidentielle, toujours démentie jusqu'alors.

Cette garde, il est vrai, est soupçonnée d'avoir commis de nombreux crimes contre les populations tutsies, voire contre les modérés du régime, favorables aux négociations avec le FPR sur la base des accords de paix d'Arusha, signés le 4 août 1993 mais jamais réellement appliqués.

En exigeant toujours davantage, le cabinet du ministre de la défense de Kigali sollicitait encore, le 13 octobre 1992, « *eu égard à la guerre qui est loin de prendre fin* » la satisfaction de ses « *besoins les plus urgents* » en armement, munitions, habillement

et équipements divers. « *Au cas où la France serait dans l'impossibilité de nous les fournir gratuitement, n'hésitait pas à conclure le signataire de ce rapport, nous souhaiterions qu'elle puisse nous prêter ce matériel afin que nous soyons, du moins, à même de garder notre liberté d'action qui est menacée par l'adversaire...* »

A compter du 3 novembre, un DAMI (détachement d'assistance militaire) fut mis en place afin d'aider l'armée rwandaise à « *consolider sa ligne de front* ». Début 1993, l'aide française s'était tant renforcée que le colonel Cussac fut même contraint, par courrier du 4 mars, à demander au gouvernement de Kigali l'octroi d'un nouveau bâtiment, permettant d'abriter une trentaine d'hommes.

L'opération « *Noroît* » s'est achevée en décembre 1993, sans que le processus de guerre ait pu être durablement entravé. Les accords d'Arusha prévoyaient un contrôle international,

exercé par les « *casques bleus* » de la MINUAR (Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda). Visitant le pays au mois de décembre 1992, une délégation d'observateurs belges décrivait, dans son compte-rendu, « *une situation extrêmement dangereuse, aussi bien pour le processus de démocratisation que pour les droits de l'homme.* »

En dépit de ces menaces, la France avait promis au Rwanda, avant la mort de son président, une aide militaire pour 1994 de 27,8 millions de francs, dont 5,7 millions en matériels (*le Monde* du 2 juillet). Dans un télégramme daté du 26 janvier et transmis à l'ambassade de France, le ministère des affaires étrangères rwandais demandait encore à son allié une *assistance technique* » de 80 instructeurs pour l'armée nationale et 30 instructeurs pour la gendarmerie, saisisant « *cette occasion pour lui renouveler l'assurance de sa haute considération* ».